

ATTESTATION DE FORMATION

(Article L.6353-1)

Mr le directeur
MP2 SERVICES
28 RUE DU BOIS
BP 40067
78372 PLAISIR CEDEX

STAGIAIRE

Nom :	SCHEBAT	Prénom :	MARYLINE
Né(e) le :	07/09/1963	Lieu de Naissance :	VERSAILLES
		Pays de Naissance :	FRANCE

Il est certifié que le stagiaire, titulaire de la présente attestation a suivi une formation en présentiel d'une durée d'une heure et demi, conforme aux dispositions de l'article L.6353-1 du code du travail, auprès de l'entreprise formatrice ci-après :

BNP Paribas Personal Finance, Société Anonyme au capital de 453 225 976 euros, immatriculée sous le n° 542 097 902 RCS Paris, dont le siège social est : 1, boulevard Haussmann 75318 - Paris Cedex 09. Directions et Bureaux, 20 avenue Georges Pompidou 92300 - Levallois-Perret

dont le contenu pédagogique est le suivant :

1. Les principales mesures de la loi LAGARDE

- Qu'est-ce que la loi LAGARDE ?
- Obligations & Responsabilités des intermédiaires
- Qu'est ce que le Crédit à la Consommation?
- Principales mesures

2. La Distribution du crédit et la Prévention du surendettement

- Le devoir de conseil et d'explication
- L'information précontractuelle et le pack contractuel

3. Le crédit sur le lieu de vente

- Les différents types de crédits
 - généralités
 - fonctionnalités
- Le devoir de conseil et d'explication sur le lieu de vente

Cette formation a pour objectif de s'assurer de la capacité du stagiaire, salarié d'une entreprise distribuant du crédit consommation, à apporter le devoir de conseil attendu à l'emprunteur. Ce devoir de conseil porte tant sur la prévention du surendettement qu'à recueillir les informations nécessaires à l'établissement de la fiche prévue à l'article L 311.10, en s'assurant de proposer la solution la plus adaptée aux attentes et au budget de l'emprunteur.

Date : **05/05/2011**

Nom et qualité du responsable de formation :

S.BENEDETTO
BNP Paribas Personal Finance

Le prêteur est amené à traiter et à conserver les informations concernant le stagiaire, afin de satisfaire à ses obligations réglementaires dans le cadre de la gestion de la formation dispensée au titre de la distribution des crédits à la consommation.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés », chaque stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sans frais en écrivant au Service Consommateurs du prêteur : SERVICE CONSOMMATEURS - 95908 CERGY-PONTOISE CEDEX 09.